

# Comment opter/réaliser un choix sur mes jours CET ?

Selon la législation ou les accords régissant votre structure, vous pouvez choisir de maintenir vos jours sur votre CET afin de les utiliser sous forme d'absence, vous faire indemniser ces jours, et peut-être également les transférer sur un compte épargne-retraite.

Comme pour l'alimentation, deux chemins d'accès sont possibles :

- 1. Depuis votre page d'accueil
- 2. Depuis le menu CET

## Option 1 : Depuis votre page d'accueil



Cliquez sur "**Nouvelle demande CET**" sur le raccourci CET de votre page d'accueil.

## Option 2 : Depuis le menu CET

The screenshot shows the Agate-Tempo interface. The top navigation bar has 'Accueil', 'Absences', and 'CET'. The left sidebar has 'Accueil' and 'Nouvelle demande' (circled in red). The main content area shows 'Votre solde CET' with a large blue box displaying '4 jours' and a 'Détail' link. Below this is an 'Informations' section with a table showing 'Campagne 2022' and 'A participé'.

1. Cliquez alors sur le module “**CET**” figurant sur votre bandeau supérieur de menus.
2. Cliquez sur “**Nouvelle demande**”.

Si vous avez déjà versé des jours de congés sur votre CET, vous accédez à votre demande CET à compléter. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de renseigner la partie Alimentation du formulaire et de valider avant de réaliser votre choix.

CET > Nouvelle demande

Statut **En cours**

### Alimentation - Campagne 2022

Période d'alimentation du 28/09/2022 au 31/01/2023

Votre solde CET en début de campagne	25 jours
Régulation de la campagne	0 jour
Nombre de jours Congés payés - RTT - fractionnement 2022	<input type="text" value="5"/> (Solde actuel: 5 jours)
Solde CET après alimentation	30 jours

### Choix/options - Campagne 2022

Période d'option du 28/09/2022 au 31/01/2023

Nombre de jours éligibles	30 jours
Maintien / Absences CET	<input type="text" value="27"/>
Paielement / Indemnisation	<input type="text" value="2"/>
RAFP	<input type="text" value="1"/>
Solde CET après option	27 jours

Champ calculé: NE RIEN SAISIR

Options à saisir: Par défaut 0

### Historique

Date	Nature	Détail
28/10/2022 14:15	Alimentation saisie	

1. Dans la partie Choix/options, renseignez le nombre de jours à maintenir/indemniser/transférer sur un compte épargne-retraite et cliquer sur **“Envoyer en validation”**.

## Confirmer



Êtes-vous sûr de vos choix pour votre CET ?

Confirmer

Annuler

1. Confirmez votre demande en cliquant sur le bouton “**Confirmer**”.

Agate-Tempo vous confirme que votre choix/option CET a bien été prise en compte. Celui-ci est transmis à votre Direction des Ressources Humaines.

From:

<https://cnrs-manuels.ohris.info/> - **Manuels Agate-Tempo**

Permanent link:

[https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module\\_cet:comment\\_realiser\\_un\\_choix\\_cet](https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_realiser_un_choix_cet)

Last update: **28/10/2022**

